



Changement statut vpf à salarié au cours de divorce

Par **Am64**, le **07/11/2022** à **12:20**

Bonjour, je suis venu en France en 2016 avec mon mari de nationalité italienne moi je suis étranger, j'ai fait la demande de titre de séjour vpf en 22/12/2016 j'ai mon premier titre de séjour pour un an, puis j'ai changé pour un autre an, puis j'ai le 3ème fois pour 5 ans, mon mari a engagé la procédure de divorce en février 2022 dans ce cas je perd mon titre de séjour même si j'ai dépassé 5ans avec lui en France, sachant que j'ai les charges deux filles de 15 et 14ans maintenant je travaillais en cdd plus qu'un an partîmes je peux faire changement de statut de vpf à salarié avec cdd rnMerci

Par **amajuris**, le **07/11/2022** à **13:31**

bonjour,rnrnsi la vie commune disparaît, vous pouvez effectivement perdre votre titre de séjour VPF.rnrnSeule votre préfecture peut vous indiquer, au regard de votre situation, si vous pouvez avoir un titre de séjour salarié.rnrnsalutations